Rapport sur les Orientations Budgétaires

D.O.B. 2026

Budget annexe
Déchets

Réunion du conseil communautaire du 17 décembre 2025

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 17 décembre 2025

Rappels réglementaires

Depuis la **loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions**, les départements ont obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire.
La **loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République** a étendu cette obligation aux communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements et dispose que ce débat doit avoir lieu dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget.
La **loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République** a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires et prévoit un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport, le ROB, élaboré par le Président et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de budget.

Enfin, **la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022** prévoit une présentation des objectifs concernant :
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au représentant de l'État et faire l'objet d'une publication, conformément au **décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB**.
Le DOB doit permettre au conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de la communauté de communes et des budgets annexes en tenant compte des projets retenus.

<u>Un budget annexe est utile pour</u> :

1) Retracer le coût réel du service

2) S’assurer que le service est financé par les ressources

fonctionnement

investissement

Dépenses	CA 2024	CAA 2025 au 5/12	
011- Charges à caractère général	306 906,58 €	202 188,98€	Charges courantes, entretien des bennes (70 000 €) Carburants (41 000 €) Exploitation site de transfert : fin au 30/04/2024 (21 000 €)
012 – Charges de personnel	524 072,88 €	577 675,22 €	Frais de personnel + agent déchetterie
65 – Autres charges	887 549,12 €	864 832,76 €	SYMTOMA
66 – Charges financières	11 574,04 €	5 712,73 €	Intérêts emprunts
042 – Opérations d'ordres	63 849,82 €	0,00 €	Amortissements (projection 110 000 €)
Total	1 793 952,44 €	1 650 409,69 €	

Recettes	CA 2024	CAA 2025 au 5/12	
70 – Produit des services	150 781,67 €	175 824,24 €	Redevance spéciale
73 – Impôts et taxes	1 914 684,00 €	1 800 222,00 €	TEOM
74 – Dotations et participations	9 553,98 €	11 970,63 €	Participation CC Aigoual centre de transfert Participation Madières
042 – Opérations d'ordres	14 668,87 €	0,00 €	Travaux en régie déchèterie (projection environ 1 000 €)
Total	2 089 688,52 €	1 988 016,87 €	

En dépenses 2025 :

- Bacs OM
- Véhicule

Dépenses	CA 2024	CAA 2025 au 5/12	
16 - Emprunts et dettes assimilées	40 569,48 €	23 976,34 €	Capital emprunts
20 - Immobilisations incorporelles	18 714,00 €	15 204,00 €	Frais d'étude
21 - Immobilisations corporelles	303 616,25 €	48 456,43 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 668,87 €	0,00 €	
Total	377 568,60 €	87 636,77 €	

Recettes	CA 2024	CAA 2025 au 5/12	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	155 916,85 €	37 971,22 €	1068 + FCTVA
16 - Emprunts et dettes assimilées	180 000,00 €	0,00 €	Emprunts benne en 2024
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 849,82 €	0,00 €	Environ 100 000 €
Total	399 766,67 €	37 971,22 €	

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES	2 429 630,08 €	405 658,75 €	2 835 288,83 €
	RÉALISATIONS	1 988 016,87 €	37 971,22 €	2 025 988,09 €
DÉPENSES	PRÉVISIONS TOTALES	2 429 630,08 €	405 658,75 €	2 835 288,83 €
	RÉALISATIONS	1 650 409,69 €	87 636,77 €	1 738 046,46 €
	RÉSULTATS DE CLÔTURE 2025	337 607,18 €	-49 665,55 €	287 941,63 €
RÉSULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2024		295 736,08 €	11 538,75 €	307 274,83 €
RÉSULTAT CUMULÉ		633 343,26 €	-38 126,80 €	595 216,46 €
RESTE À RÉALISER		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION INVESTISSEMENT		181 166,92 €	0,00 €	**181 166,92 €**
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025		633 343,26 €	-219 293,72 €	414 049,54 €

Fonctionnement :

Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement devrait rester excédentaire en 2025. Néanmoins, la maîtrise des tonnages constitue encore un enjeu majeur pour chacune des communes membres.
L'évolution du coût de ce budget dépend également fortement des choix stratégiques régionaux en matière de traitement des déchets. L'enfouissement devient de plus en plus coûteux et l'accès à un service d'incinération n'est toujours pas envisageable.

Investissement :

Achats de matériels pour 2026 :
- 2 nouvelles BOM : 360 000 €
- Renouvellement des bacs collectifs et individuels : 25 000 €
- Achat de colonnes à verre et à cartons : 40 000 €
- Réalisation d'un hangar solaire: 150 000 €